

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 173-24

Objet : *RS - Approbation de la prolongation de la convention établie dans le cadre du programme AVELO 2.2*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Serge Tichkiewitch

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josette Rémy

Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 173-24

objet **RS - Approbation de la prolongation de la convention établie dans le cadre du programme AVELO 2.2**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry est lauréate du programme AVELO 2.2, notamment au titre de l'axe 4 dédié au soutien financier de l'ingénierie territoriale (contrat 2266D0700).

Dans ce cadre, une convention de financement a été conclue entre Grand Chambéry et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) avec pour objet de définir :

- les thématiques qui pourront être suivies par le chargé de missions recruté dans le cadre de cet appel à projets (en particulier le Schéma directeur cyclable des Bauges),
- les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide accordée par l'ADEME, qui correspond au financement de deux équivalents temps plein.

Cette convention arrive à échéance en juillet 2025. Aussi, pour bénéficier des 24 mois de subvention prévus (représentant environ 210 k€) et notamment assurer la présence du chargé de missions pour une seconde année au sein de la direction de la mobilité, il est proposé, après validation de l'ADEME, de formaliser la prolongation de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry compétent en matière de mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientations et d'actions déplacement (valant Plan de mobilité),

Vu la décision n° 043-22 du Bureau du 17 mars 2022 approuvant le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets CEE AVELO 2 et le plan de financement,

Vu l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2025, dans les mêmes conditions contractuelles, la convention de financement conclue entre Grand Chambéry et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces à venir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

173-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la prolongation de la convention établie dans le cadre du programme AVELO 2.2

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 7 - Transports

Date de l'acte :

07 novembre 2024

Annexe(s) :

annexe convention AVELO 2.2, convention AVELO 2.2

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20241107-lmc1H32388H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32388H1

Date de transmission en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet:

jeudi 14 novembre 2024